

DEPARTEMENT
Haute-Saône
Commune de FRESSE
70270

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél.: 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Extrait des délibérations
Conseil Municipal du 19 septembre 2017

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice :15
Présent(s) : 14
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) 1
Votants : 15
Affiché le : 22/09/2017

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 11 septembre 2017 pour la session ordinaire du mardi 19 septembre 2017.

L'an deux mil dix-sept le mardi dix-neuf septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire,**

Étaient Présents : Eliane **CARDOT**, Jean-Marie **PERNOT**, Benjamin **FERRETTI** Adjoint, Jocelyn **DEMANGE**, Marie Josée **PHEULPIN**, Caroline **PLUCHON**, Florian **GAUFROID**, Marylène **GAUDIN**, Isabelle **LAPARRA**, Sébastien **DYSLI**, Philippe **LOVAT**, Jérôme **HERRIAU**, Sabrina **LEIMBACHER** et Alain **DAGUE** Maire.

Absent(s) excusé(s) : **GULLER** Nathalie qui donne pouvoir à **PHEULPIN** Marie-Josée ;

Absent (s) :

Monsieur Benjamin **FERRETTI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération : Colis et bons des Anciens.

PROPOSITION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Demande de renouvellement bail garage communal ;**
- ✓ **Versement aide à des personnes en difficultés ;**
- ✓ **Adhésion « Association Villes Internet ;**
- ✓ **Tarification colombarium et jardin du souvenir ;**
- ✓ **Demandes de subventions diverses ;**
- ✓ **Questions et affaires diverses.**

N° 20
LOCATION GARAGE COMMUNAL - 130 LE VILLAGE - RENOUELEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour une année à compter du 1^{er} octobre 2017, soit jusqu'au 30 septembre 2018, le bail concernant le garage communal au 130. Le Village au tarif de 20 € par mois.

N° 21
VERSEMENT AIDE EN URGENCE PERSONNES EN DIFFICULTE

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est parfois saisi de demandes d'aides ponctuelles de personnes en difficulté domiciliées sur le territoire de la commune, et propose aux membres présents d'accorder une aide après avis du comité consultatif d'aide sociale,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à L'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire en cas d'urgence à verser une aide à des personnes en difficulté – montant maximum 500.00 € (après avis d'au moins six membres du comité consultatif d'aide sociale),

Monsieur le Maire rendra compte des sommes versées au conseil municipal qui suivra.

N° 22
ADHESION « Villes Internet »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse d'adhérer à l'association « Villes Internet ».

N° 23
REGLEMENT COLUMBARIUM / JARDIN DU SOUVENIR ET TARIF DES CONCESSIONS DU
COLUMBARIUM
DISPERSIONS DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre de personnes choisissant la crémation est en augmentation et des demandes de dépôt d'urnes funéraires sont de plus en plus formulées.

La mise en place d'un columbarium comportant également un jardin du souvenir a été effectuée début juin 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le règlement du columbarium et du jardin du souvenir en date du 19 septembre 2017. (règlement disponible en mairie.

FIXE ainsi les tarifs des concessions au columbarium à compter du 1^{er} octobre 2017 :

- ✓ Concession pour 30 ans 500 € (avec la fourniture de la 1^{ère} plaque vierge)

FIXE le montant de la redevance pour une dispersion dans le Jardin du Souvenir à compter du 1^{er} octobre 2017 à :

- 200 € avec inscription sur le support d'identification ;
- Gratuit sans inscription ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les arrêtés de concession de case au columbarium et pour établir le titre de recette de la taxe de dispersion des cendres.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la commune.

N° 24
DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES
Foyer Rural de Fresse
Club « Les Genêts » Fresse
Fondation du Patrimoine
Club de Rugby de Lure

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Autorise Monsieur le Maire à titrer ces subventions

- | | |
|-------------------------------|----------|
| - Foyer Rural de Fresse ; | 200.00 € |
| - Fondation du Patrimoine ; | 0.00 € |
| - Club de Rugby de Lure ; | 70.00 € |
| - Club des Genêts de Fresse ; | 200.00 € |

N° 25
COLIS ET BONS DES ANCIENS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'octroyer aux personnes de 70 ans et plus, à compter de l'année 2017 :

Un colis d'un montant de 15 €

Un bon d'achat d'un montant de 15 € (à utiliser auprès des commerces de la commune).

Les dépenses seront affectées au compte « Fêtes et cérémonies » article 6232.

Monsieur le Maire porte à connaissance à son conseil municipal :

- L'état d'avancement des travaux dans le bâtiment salle des fêtes ;
- Rentrée scolaire 2017-2018 : 43 enfants répartis en 2 classes ;
- Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018, la commune recrutera deux agents recenseurs.
- Résultat de la vente des bois d'automne ;
- Arrêté de Mme la Préfète en date u 7 juillet 2017 autorisant l'ouverture d'exploitation de la carrière de Ternuay ;
- Remerciements divers pour accords de subventions.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H.15

Vu,

Le Maire,

Alain DAGUE

